

Mémoire sur le projet de

Plan directeur de gestion des matières résiduelles de Montréal 2008-2012



Présenté à

La commission du Conseil d'agglomération
sur l'environnement, les transports et les
infrastructures

9 juin 2008

Coordination : Isabeau Four

Recherche et rédaction : Isabeau Four, Sophie Lafrance, Carine Boullier

Collège de Rosemont

6400, 16^e Avenue

Montréal, Québec

H1X 2S9

Téléphone : 514 376-1620

Télécopieur : 514 376-1440

www.crosemont.qc.ca

Introduction

Le Collège de Rosemont a pris connaissance du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et souhaite, par le présent mémoire, contribuer à son amélioration.

Dans la première partie, nous montrerons quels rôles une institution d'enseignement comme le collège de Rosemont peut jouer au sein de la communauté en ce qui a trait à l'environnement, en tant que cadre de vie, vecteur et centre d'expertise. Par la suite, nous présenterons certains enjeux et défis relatifs à la gestion des déchets avant d'effectuer quelques constats sur le projet de PDGMR de la Ville et nos recommandations.

Présentation du collège de Rosemont

Maison d'enseignement post-secondaire engagée depuis de nombreuses années dans le développement durable, le Collège de Rosemont est reconnu comme chef de file dans ce domaine.

Premier établissement à obtenir la certification Cégep Vert du Québec de niveau excellence, le Collège de Rosemont a reçu, au cours des années, de nombreuses reconnaissances pour son engagement en gestion environnementale. Le Collège s'est particulièrement démarqué dans ses réalisations en éco-efficacité et dans sa gestion des matières résiduelles. Cette distinction vaut d'ailleurs au Collège de nombreuses visites de ses installations par d'autres institutions et des entreprises.

L'institution se démarque également par ses formations en environnement conduisant à une Attestation d'Études Collégiales (AEC).

Le Collège de Rosemont accueille aussi le siège social de deux ONG, l'Association québécoise pour l'éducation relative à l'environnement (AQPERE) et Planet'ERE, une association internationale dédiée à l'éducation relative à l'environnement dans les pays francophones.

Rôles du Collège de Rosemont

Un cadre de vie

Pour ses 3000 étudiants et près de 350 employés, le Collège de Rosemont est tout d'abord un lieu de vie. À ce titre, toutes les initiatives qui y sont mises en place dans une perspective de développement durable permettent la sensibilisation et l'expérimentation de bonnes pratiques. Le Collège devient une institution laboratoire où le personnel et les étudiants peuvent développer et mettre en place un projet favorisant ce type d'initiative et d'apprentissage.

La gestion des matières résiduelles en fait partie, et ce, depuis fort longtemps. C'est en 1991, que le Collège se dote d'un premier plan de gestion écologique intégré des rebuts auquel participent toutes les constituantes du Collège. Bien du chemin a été parcouru depuis. En 2001, la cafétéria a été repensée pour y intégrer des centres de tri multi-matières ainsi que du visuel (panneaux sur les colonnes, affichage sur les centres de tri). Trois ans plus tard, le Collège a remplacé dans ses bâtiments les bacs roulants par une quarantaine de centres de tri multi-matières. C'est ainsi qu'actuellement la gestion des matières résiduelles permet la mise en valeur de 84% des matières générées et la création de 9 emplois étudiants au Collège pour un total de 50 heures de travail étudiant par semaine. Le Collège est certifié ICI, On recycle !

Pour poursuivre ses initiatives dans ce domaine et aller plus loin, le Collège a besoin de soutien. Ainsi, l'institution a tout ce qu'il faut pour mettre en place la récupération des matières organiques (troisième voie, incluant les résidus de table), mais elle a besoin que la Ville de Montréal mette en place un service de collecte de ces matières qui ne peuvent être intégralement traitées au Collège.

Un vecteur

Le Collège est aussi un vecteur qui permet la transmission de connaissances, de savoir-faire et de valeurs. L'institution offre des formations pré-universitaires, techniques, à distance¹, et continue.

Un projet est actuellement réalisé pour intégrer l'environnement dans deux programmes de l'enseignement pré-universitaire, soit sciences de la nature et sciences humaines. Ce type d'initiative ne peut que favoriser la prise de conscience par les étudiants des différents enjeux environnementaux et créer une relève capable de relever les défis qu'ils posent à notre société. Cette initiative pourra par la suite être mise en place dans d'autres programmes du Collège.

Le service de la formation continue a formé, depuis 1996, plus de 300 professionnels en gestion environnementale. Ainsi, de nombreuses entreprises et administrations publiques bénéficient de l'expertise d'étudiants dans le cadre de laboratoires industriels et de stages en entreprises. Ces gestionnaires en environnement contribuent particulièrement à offrir soutien et accompagnement à de nombreuses organisations et entreprises dans une perspective de développement durable. La gestion des matières résiduelles fait partie du programme de formation.

Le concours Pédagogie-Environnement est un exemple éloquent d'initiative permettant l'intégration de l'environnement dans tous les programmes d'études et la réalisation de projet étudiant. Ce concours est structurant et rassembleur pour la communauté collégiale. Les étudiants qui y participent présentent un projet qu'ils ont réalisé, soit dans le cadre de cours ou en activité parascolaire, et qui aborde une problématique environnementale. Ce concours leur permet de faire connaître les résultats de leurs recherches, en plus de favoriser chez eux un savoir-faire et un savoir-être respectueux de l'environnement, et de devenir des agents multiplicateurs dans leur milieu.

Par ailleurs, le Collège s'investit beaucoup dans la communauté en initiant ou en participant à de nombreux projets reliés au développement durable. À titre d'exemple, le

¹ Cégep@distance

Collège a participé au projet de la Ville de Montréal « Défi déchet – Défi d'avenir ». Des étudiants ont, par exemple, fait de la sensibilisation auprès des résidents du quartier sur la collecte sélective et implanté une gestion environnementale des déchets (au Biodôme notamment).

Sur la scène internationale, le Collège transfère son expertise en santé, éducation, et environnement depuis plusieurs années. Des projets ont été réalisés au Laos, Vietnam et Bénin².

Dans le cadre de son action 1.1, la ville de Montréal pourrait passer, notamment, par le Collège et les autres maisons d'enseignement, pour diffuser sa campagne de sensibilisation, et aussi, s'impliquer dans certaines initiatives pédagogiques.

Rôles du centre d'expertise en développement durable du Collège de Rosemont

Le Collège travaille à la création d'un centre d'expertise en développement durable. Ce centre aura un triple mandat de formation/sensibilisation, de recherche appliquée et d'aide technique. Il sera dédié principalement aux PME et aux institutions.

Il est certain que dans son accompagnement aux entreprises et organismes désirant prendre le virage du développement durable, le futur centre aura à travailler sur la question de la gestion des matières résiduelles. Il s'agit d'ailleurs de la principale préoccupation environnementale des dirigeants de PME³ devant la conservation de l'énergie et l'eau. Tout déchet ou pollution étant en fait une perte de ressources pour l'entreprise, la réduction à la source sera l'option privilégiée par le centre.

Dans le secteur de la recherche appliquée, le centre pourra expérimenter et évaluer différents modes de gestion, inventorier les expériences réussies, les différents outils et indicateurs et les adapter aux besoins de l'entreprise. Au niveau formation/sensibilisation, le centre développera une formation sur la gestion des matières résiduelles. De l'aide technique sera aussi offerte aux entreprises pour l'élaboration et l'implantation d'un plan de gestion des matières résiduelles.

Enjeux et défis reliés à la gestion des matières résiduelles

Augmentation de la quantité de déchets et diminution de l'acceptabilité sociale

² Au Vietnam, il s'agissait de former des formateurs en santé environnementale ;

Au Bénin, d'intégrer la compétence « environnement » dans les programmes de formations techniques.

³ Enquête de FCEI, Objectif éco-prospérité, Les perspectives des PME sur l'environnement, 2007

Dans les prochaines années, le volume des matières résiduelles va continuer à augmenter dans les pays occidentaux, suivant la croissance du PIB. Ni le Québec, ni sa métropole ne font exception à cette tendance. Or, ces déchets s'accumulent et ils polluent les sols, les eaux de surfaces et les nappes souterraines. Cette contamination finit par s'accumuler dans la chaîne alimentaire. Par ailleurs, l'agrandissement ou la création de sites d'enfouissement se heurte de plus en plus à la désapprobation de la population comme le montre le cas de Matane⁴ ou encore la polémique entourant le site d'enfouissement de Lachenaie⁵. Il est possible et probable que cette non-acceptabilité sociale s'étende à d'autres sites ayant trait à la gestion des déchets, comme un centre de transbordement ou une usine de traitement.

Les flux évités : à prioriser

Le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas et il est essentiel de se le rappeler. Comme il est mentionné dans le projet, une diminution de 1% de la quantité de matières résiduelles à gérer (10 000 tonnes) représente une économie des frais d'élimination de 500 000\$ (2007). Pour augmenter ces flux et ces coûts évités, deux axes d'action sont à prioriser : la production et la consommation. La production doit se faire dans une démarche d'éco-conception et la consommation de manière responsable.

Les résidus organiques : un enjeu clé

À Montréal, comme dans la grande majorité des villes du Québec, les résidus organiques finissent au site d'enfouissement. Or, ces matières représentent près de la moitié des matières collectées à Montréal. Entre 2004 et 2006, le taux de récupération des résidus organiques est resté stable à 7%. Il faut augmenter ce taux de récupération car l'enfouissement de ce type de matière pose plusieurs problèmes : leur décomposition contamine le lixiviat et contribue à l'augmentation des gaz à effet de serre (GES). Selon le gouvernement du Québec, en 2003, 7% des émissions québécoises de GES étaient attribuables à l'enfouissement. Or, ces matières putrescibles deviennent, par le biais de la valorisation biologique, des ressources.

Le projet de PDGMR de l'agglomération de Montréal : quelques constats et questions

Malgré les efforts de la Ville et de ses citoyens, seulement 22% des matières résiduelles ont été détournées en 2006 des sites d'enfouissement alors que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 exigeait un taux de 60%.

À la lecture du projet, nous constatons que les objectifs visés pour les prochaines années sont ceux de la Politique actuelle venant à échéance cette année. Or, il est fort probable que la nouvelle politique québécoise va mettre en place de nouveaux objectifs pour la prochaine décennie. Comment l'agglomération prévoit-elle de s'y adapter ?

⁴ *La balade des ordures*, www.visiondurable.com, 29 novembre 2007

⁵ *Vers une seconde exemption d'urgence pour le site d'enfouissement de Lachenaie*, www.visiondurable.com, 29 janvier 2008

La gestion des matières putrescibles est la clé pour atteindre les objectifs de la politique gouvernementale actuelle, mais l'échéancier pour ces matières est éloigné dans le temps. En effet, l'atteinte des objectifs pour ces matières n'est prévue que dans 10 ans. Il existe une grande disparité entre les différents arrondissements et municipalités quant à leur performance au niveau des matières détournées. Comment amener les arrondissements moins performants à atteindre les objectifs du plan ? Quant aux arrondissements qui sont proches du taux de récupération de 60% (matières recyclables) prescrit par la Politique actuelle, quels seront les incitatifs pour aller plus loin ?

Il est clairement stipuler dans le projet que la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et le compostage offrent des avantages économiques et que la hiérarchie des 3RV sera respectée. Toutefois, les actions, le budget et l'échéancier proposés ne semblent pas aller dans ce sens.

Recommandations

Afin de bonifier le projet de PDGMR de l'agglomération de Montréal, le collège de Rosemont fait les recommandations suivantes.

L'enjeu prioritaire doit être la prévention des déchets et, plus particulièrement, leur réduction à la source. Pour augmenter les flux évités en réduisant à la source les matières résiduelles, la ville de Montréal devrait :

Au sein de ses services,

- Promouvoir une politique d'achats responsables à l'intérieur de tous les services de la Ville qui favorise notamment les services aux produits, les produits éco-conçus, durables, réparables, recyclables, les achats locaux...
- Informer et outiller les différents services pour une consommation responsable.
- Fixer pour les services des objectifs clairs et mesurables touchant à cette consommation responsable.
- Établir des critères pour le choix de produits respectueux de l'environnement et des collectivités et les appliquer de manière systématique lors d'acquisitions; ces critères pourraient d'ailleurs être repris par les organisations ou entreprises montréalaises qui n'ont pas les moyens ou les compétences pour en développer.
- Rendre compte de la situation et des progrès accomplis.
- Implanter un système de gestion environnementale dans les services de la Ville comme le prévoit l'action 2.28 du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2007-2009.

- Former les employés à l'intégration de pratiques de gestion environnementale (action 2.28).

Au niveau du secteur ICI,

- Informer et sensibiliser les dirigeants d'entreprises, plus particulièrement ceux des PME via ses commissaires au développement économique et les CDEC présentes sur son territoire sur les avantages de l'éco-conception et d'une politique d'achats responsables. Les PME constituent la très grande majorité des entreprises montréalaises et le facteur qui motive ces entreprises à modifier leur comportement est le point de vue du dirigeant⁶.
- Travailler en partenariat avec les grandes chaînes de distribution pour l'élimination des sacs plastiques à Montréal.

Au niveau des maisons d'enseignement,

- Soutenir et encourager les initiatives visant à développer l'écocitoyenneté chez les étudiants et à préparer la relève pour les défis environnementaux de demain. La Ville peut, par exemple, informer et équiper les institutions d'enseignement des outils de sensibilisation qui seront développés dans le cadre de l'action 1.1. Une participation de la Ville à certaines initiatives mises en place dans les maisons d'enseignement pourrait aussi être intéressante.

La Ville de Montréal devrait par ailleurs mettre l'accent sur le réemploi, la réutilisation et le recyclage de manière systématique. Pour cela, le Collège recommande, notamment, de :

- Revoir l'échéancier pour la construction des éco-centres de manière à les rendre accessibles plus rapidement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.
- Implanter des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics (action 4.5) dès 2009.

Au niveau de la valorisation, le collège de Rosemont recommande à la ville de Montréal de :

- Mettre en place dès maintenant des sites de compostage aérobie pour recevoir les résidus verts et de table. Ces sites pourraient être opérés par des entreprises privées en charge, notamment, de trouver les débouchés pour le compost.

⁶ Enquête de FCEI, Objectif éco-prospérité, Les perspectives des PME sur l'environnement, 2007, p 7

- Prévoir dès maintenant des usines pour la valorisation biologique des matières putrescibles.

Afin de s'assurer de la pertinence de ses actions et de l'adhésion du milieu, indispensables à l'atteinte des objectifs du PGDMR, le collège de Rosemont recommande à la ville de Montréal de :

- Poursuivre le travail de consultation amorcé lors de ce projet de plan directeur GMR et mettre sur pied un comité consultatif regroupant les acteurs du milieu pour la mise en œuvre du plan.
- Rendre compte de la situation et des progrès accomplis.